



Contrat de prestation de service pour fourniture "pack transition énergétique"

Par **temujin**, le **11/12/2019** à **16:21**

Bonjour,

Nous avons signé un "contrat de prestation de service" pour un pack de transition énergétique (Agence Française pour la Transition Énergétique) et nous avons dépassé le délai de rétractation, ne sachant pas que ce que nous avons signé avait valeur juridique. Dans leur discours c'était présenté comme un engagement pour monter un dossier de faisabilité avant de signer un engagement définitif.

Entretiens j'avais fait moi même des calculs de performance énergétique dans ma zone géographique et m'étant aperçu que cela ne pouvait pas fonctionner j'en ai averti le prestataire par SMS lorsqu'il m'a relancé.

Pouvez-vous m'aider à faire un recours pour annuler le contrat, sachant que "la zone géographique de couverture" n'est pas mentionnée dans le contrat.

Je peux vous faire parvenir les éléments techniques du dossier.

En vous remerciant par avance.

Cordialement.

Didier Viel.